ICRML
Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques

CIRLM
Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities

La fréquentation scolaire des enfants admissibles dans la langue officielle minoritaire. Données statistiques de 2021

Document de référence →

Josée Guignard Noël, Éric Forgues et Sylvain St-Onge

Décembre 2025

ISBN - 978-1-997571-01-8

© Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques/
Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities
18, avenue Antonine-Maillet, Maison Massey
Université de Moncton, Campus de Moncton
Moncton (Nouveau-Brunswick), Canada E1A 3E9
Téléphone : 506 858-4669
Site Web : www.icrml.ca

Dépôt légal : 4e trimestre 2025
Bibliothèque et Archives Canada

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 2
1. Les principaux constats au Canada hors Québec 4
2. Les principaux constats au Québec 11
3. Les principaux constats : comparaison entre le Québec et le Canada hors Québec 18
Conclusion 22
Références 24

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. **Proportion (en %)** d'enfants admissibles âgés de 5 à 18 ans selon différentes caractéristiques linguistiques des parents et la fréquentation scolaire des enfants dans une école de langue française, Canada hors Québec, 2021 6

Tableau 2. **Proportion (en %)** d'enfants admissibles âgés de 5 à 18 ans selon différentes caractéristiques linguistiques des parents et la fréquentation scolaire des enfants dans une école de langue française, Canada hors Québec, 2021 9

Tableau 3. **Nombre** d'enfants admissibles âgés de 5 à 18 ans selon différentes caractéristiques linguistiques des parents et la fréquentation scolaire des enfants dans une école de langue française, Canada hors Québec, 2021 10

Tableau 4. **Proportion (en %)** d'enfants admissibles âgés de 5 à 18 ans selon différentes caractéristiques linguistiques des parents et la fréquentation scolaire des enfants dans une école de langue anglaise, Québec, 2021 13

Tableau 5. **Proportion (en %)** d'enfants admissibles âgés de 5 à 18 ans selon différentes caractéristiques linguistiques des parents et la fréquentation scolaire des enfants dans une école de langue anglaise, Québec, 2021 16

Tableau 6. **Nombre** d'enfants admissibles âgés de 5 à 18 ans selon différentes caractéristiques linguistiques des parents et la fréquentation scolaire des enfants dans une école de langue anglaise, Québec, 2021 17

Tableau 7. Taux (en %) de fréquentation scolaire des enfants admissibles âgés de 5 à 18 ans dans une école de la minorité selon différentes caractéristiques linguistiques des parents, Canada hors Québec et Québec, 2021 19

Tableau 8. Taux (en %) de fréquentation scolaire des enfants admissibles âgés de 5 à 18 ans dans une école de la minorité selon différentes caractéristiques linguistiques des parents, Canada hors Québec et Québec, 2021 21

INTRODUCTION

Comme le souligne Allard (2014), les pratiques linguistiques au sein du milieu familial peuvent influencer le choix de la langue de scolarisation des enfants. Dans cette perspective, Corbeil *et al.* (2006), à partir des résultats de l'enquête postcensitaire de 2006 de Statistique Canada sur la vitalité des minorités de langue officielle, ont examiné, entre autres, l'impact des caractéristiques linguistiques des parents sur la langue de scolarisation des enfants. Leurs constats révèlent que la langue maternelle des parents, leur langue principale ainsi que leur langue de scolarisation jouent toutes un rôle dans la langue de scolarisation de l'enfant. Plus récemment, la deuxième enquête postcensitaire sur les minorités de langue officielle, soit l'Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire (EMPLOSM) de 2022 a fait l'objet d'un rapport, présentant, entre autres, les raisons évoquées par les parents pour inscrire leurs enfants dans une école de la minorité linguistique (Pépin-Filion *et al.*, 2024).

Dans le cadre de notre analyse, nous avons souhaité, à l'instar de Corbeil *et al.* (2006), examiner le taux de scolarisation dans la langue de la minorité des enfants âgés de 5 à 18 ans selon trois caractéristiques du ou des parents : 1) leur langue maternelle, 2) leur langue de scolarisation, 3) leur langue parlée à la maison pour le Canada hors Québec et le Québec. Ces données sont présentées en fonction des enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire. Le dernier recensement de Statistique Canada (2021) a ajouté des questions afin de mieux dénombrer les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire, ainsi que la langue de scolarisation des répondantes et répondants. Pour le Canada hors Québec, il existe quatre critères d'enfants admissibles, soit 1) qu'au moins un parent a le français comme langue maternelle; 2) qu'au moins un parent a fréquenté une école de langue française au niveau primaire au Canada[1]; 3) que l'enfant a fréquenté une école de langue française au niveau primaire ou secondaire au Canada; 4) qu'au moins un frère ou une sœur a fréquenté une école de langue française au niveau primaire ou secondaire au Canada[2]. Quant aux Québec, il existe plutôt trois critères afin que les enfants puissent être considérés comme admissibles, soit 1) qu'au moins un parent a fréquenté une école de langue anglaise au niveau primaire au Canada; 2) que l'enfant a fréquenté une école de langue anglaise au niveau primaire ou secondaire au

[1] Pour les parents, on ne tient pas compte de la langue de scolarisation au niveau secondaire ni dans les critères de l'admissibilité à l'instruction dans la langue officielle des enfants ni dans l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.
[2] Pour en savoir davantage sur les critères d'admissibilité : https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/dict/az/Definition-fra.cfm?ID=pop249.

Canada; 3) qu'au moins un frère ou une sœur a fréquenté une école de langue française au niveau primaire ou secondaire au Canada. Les critères d'admissibilité des enfants au Québec n'incluent donc pas la langue maternelle du ou des parents.

Il convient de noter que, même si les nouvelles données sur les enfants admissibles, collectées lors du recensement de 2021 de Statistique Canada, visaient à se rapprocher le plus possible des critères relatifs aux droits à l'instruction dans la langue de la minorité de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, elles diffèrent sur certains aspects (Statistique Canada, 2022).

Par exemple, Statistique Canada n'a pas retenu le critère de citoyenneté des parents dans sa méthodologie pour déterminer l'admissibilité des enfants. Cela constitue une divergence par rapport à l'article 23 de la Charte qui stipule que seuls les citoyennes et citoyens canadiens peuvent faire instruire leurs enfants dans la langue officielle minoritaire[3].

De plus, il faut considérer que le terme « enfants admissibles » est un concept plus large que celui d'« enfants d'ayants droit ». Les enfants admissibles incluent non seulement les enfants d'ayants droit, mais aussi ceux « [...] qui sont dans le réseau des écoles françaises, même s'ils n'étaient pas ayants droit au départ » (Doireau, 2023)[4]. Par exemple, dans les données sur les enfants admissibles, Statistique Canada inclut les enfants fréquentant ou ayant fréquenté un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au primaire ou au secondaire au Canada, même s'ils ne répondent pas aux critères de l'article 23 de la Charte.

Dans ce document, les données utilisées sont celles sur les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire selon les critères d'admissibilités de Statistique Canada mentionnées précédemment. Il faut souligner que les données commandées concernent les enfants vivant dans des familles de recensement[5], qu'elles soient composées de parents de genre différent ou de même genre, ainsi que des familles monoparentales. Par ailleurs, la population francophone désigne les personnes ayant le français comme langue maternelle (réponses uniques et multiples) au Canada hors Québec, tandis que la population anglophone désigne celle ayant l'anglais comme langue maternelle (réponses uniques et multiples) au Québec.

---

[3] Toutefois, il est possible de commander les données sur les enfants admissibles selon la citoyenneté des parents à partir du questionnaire détaillé (envoyé à 25 % des ménages canadiens dans les logements privés) (Statistique Canada, 2022).

[4] Entretien réalisé, entre autres, avec un employé de Statistique Canada travaillant sur les données relatives aux enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire.

[5] Pour connaître la définition de famille de recensement, on peut consulter cette page : Statistique Canada, Dictionnaire, Recensement de la population, 2021, Famille de recensement.

1. LES PRINCIPAUX CONSTATS AU CANADA HORS QUÉBEC[6]

Pour présenter les données sur le taux de scolarisation dans une école de langue française au Canada hors Québec des enfants admissibles âgés de 5 à 18 ans selon les trois caractéristiques linguistiques du ou des parents mentionnés précédemment, nous avons préparé deux tableaux fondés sur des calculs de proportions différents.

Dans le premier tableau, nous présentons une série de proportions calculées en étapes (chaque groupe et sous-groupe totalisent 100 %) :

1) Nombre total d'enfants admissibles à l'école de langue française.
2) Langue maternelle du ou des parents : parmi ces enfants admissibles, quelle proportion a au moins un parent francophone et quelle proportion n'en a aucun?
3) Langue de scolarité du ou des parents : parmi chacun des deux groupes précédents, quelle proportion d'enfants a au moins un parent ayant été scolarisé en français?
4) Langue parlée à la maison : parmi chacun des quatre sous-groupes précédents, quelle proportion d'enfants vit dans un foyer où le français est parlé?
5) Langue de scolarité des enfants : enfin, parmi chacun des huit sous-groupes précédents, quelle proportion d'enfants est effectivement scolarisée en français?

En 2021, les résultats montraient que, parmi les enfants âgés de 5 à 18 ans admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire, plus de la moitié (57,2 %) n'avaient aucun parent dont la langue maternelle était le français. Parmi eux, 38,7 % avaient au moins un parent qui avait été scolarisé[7] en français, tandis que 61,3 % n'avaient pas de parent ayant été scolarisé en français. Chez les enfants ayant au moins un parent francophone (42,8 %), une plus grande proportion (70,0 %) avait au moins un parent qui avait été scolarisé en français, comparativement à 30,0 % d'entre eux qui n'en avaient pas.

En ce qui concerne la langue parlée à la maison, 61,3 % des enfants ayant au moins un parent francophone et ayant été scolarisé en français vivaient dans une famille où le français était parlé. Cette proportion diminuait à 43,1 % lorsque le parent francophone n'avait pas été scolarisé en français. Quand aucun des parents n'avait le français comme

[6] Nous avons produit un tableau présentant les nombres (voir tableau 3). Toutefois, les descriptions se réfèrent uniquement aux tableaux des proportions (en %) : tableau 1 pour cette section et le tableau 2 pour la suivante.
[7] Rappelons que les données obtenues concernent uniquement la scolarisation du ou des parents au niveau primaire.

langue maternelle, environ 10 % des enfants vivaient dans une famille où le français était parlé que le parent ait été scolarisé en français ou non.

Parmi ces différentes caractéristiques familiales, peut-on observer une influence sur le taux de scolarisation des enfants dans une école de langue française? Autrement dit, le fait d'avoir un parent francophone ou non, scolarisé en français ou non, ou que le français soit parlé à la maison ou non, a-t-il un impact sur le choix d'une école francophone pour les enfants?

Voici des données importantes sur la scolarisation en français des enfants admissibles selon les caractéristiques familiales :

Lorsque les enfants **ont au moins** un parent francophone :

- 88,5 % des enfants, ayant au moins un parent ayant été scolarisé en français **et** vivant dans un foyer où le français était parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue française[8].
- 42,9 % des enfants, ayant au moins un parent ayant été scolarisé en français, **mais** vivant dans un foyer où le français n'était **pas** parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue française.
- 64,2 % des enfants, dont **aucun** parent n'avait été scolarisé en français, **mais** où le français était parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue française.
- 16,9 % des enfants, dont **aucun** parent n'avait été scolarisé en français, et où le français **n'était pas** parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue française.

Lorsque les enfants **n'ont aucun** parent francophone :

- 70,5 % des enfants, ayant au moins un parent ayant été scolarisé en français **et** vivant dans un foyer où le français était parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue française.
- 37,1 % des enfants, ayant au moins un parent ayant été scolarisé en français, **mais** vivant dans un foyer où le français n'était **pas** parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue française.
- 92,5 % des enfants, dont **aucun** parent n'avait été scolarisé en français, **mais** où le français était parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue française.
- 82,9 % des enfants, dont **aucun** parent n'avait été scolarisé en français, et où le français **n'était pas** parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue française.

[8] L'enfant peut avoir été scolarisé en français au primaire seulement, au secondaire seulement ou aux deux niveaux.

Tableau 1. **Proportion (en %)**[9] d'enfants admissibles âgés de 5 à 18 ans selon différentes caractéristiques linguistiques des parents et la fréquentation scolaire des enfants dans une école de langue française, Canada hors Québec, 2021

Total des enfants admissibles[10]	100															
Langue maternelle du ou des parents	Au moins un parent a le français comme langue maternelle								Aucun des parents n'a le français comme langue maternelle							
	42,8								57,2							
Français comme langue de scolarité[11] du ou des parents	Oui				Non				Oui				Non			
	70,0				30,0				38,7				61,3			
Français comme langue parlée à la maison[12] par le ou les parents	Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non	
	61,3		38,8		43,1		56,9		10,0		90,0		9,1		90,9	
Français comme langue de scolarité[13] des enfants	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	88,5	11,5	42,9	57,1	64,2	35,8	16,9	83,1	70,5	29,5	37,1	62,8	92,5	7,4	82,9	17,2

Source : Statistique Canada, Recensement de 2021, commande 2664, Tableau 1.

[9] À noter qu'en raison des arrondissements, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre exactement à 100 %.
[10] Ce tableau comprend que les données sur les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire, soit le français au Canada hors Québec.
[11] Les données sur la langue de scolarité des parents proviennent des critères d'admissibilité à l'instruction dans la langue officielle minoritaire des enfants, tels que définis par Statistique Canada en référence à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ces critères tiennent compte uniquement de la scolarité au niveau primaire des parents. Les parents doivent avoir fréquenté une école primaire de langue française au Canada pendant au moins une année. Ces critères excluent les parents qui auraient pu être inscrits à un programme d'immersion française.
[12] Au moins régulièrement, qu'ils le parlent le plus souvent ou régulièrement.
[13] Les données sur la langue de scolarité des enfants proviennent des critères d'admissibilité à l'instruction dans la langue officielle minoritaire des enfants, tels que définis par Statistique Canada en référence à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. L'enfant doit avoir fréquenté une école de langue française au Canada pendant au moins une année. Ces critères tiennent compte de la scolarité des enfants au niveau primaire et secondaire. Ces critères excluent les enfants qui auraient pu être inscrits à un programme d'immersion française.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le deuxième tableau présente des proportions calculées différemment. Il indique également la proportion d'enfants admissibles à l'école de langue française. Même si chaque groupe et sous-groupe totalisent 100 %, ces proportions sont toutes calculées par rapport au nombre total des enfants admissibles.

1) Langue maternelle du ou des parents : parmi les enfants admissibles, quelle proportion a au moins un parent francophone et quelle proportion n'en a aucun?
2) Langue de scolarité du ou des parents : parmi les enfants admissibles, quelle proportion a au moins un parent ayant été scolarisé en français et quelle proportion n'en a aucun?
3) Langue parlée à la maison : parmi les enfants admissibles, quelle proportion d'enfants vit dans un foyer où le français est parlé et quelle proportion vit dans un foyer où il n'est pas parlé?
4) Langue de scolarité des enfants : enfin, parmi les enfants admissibles, quelle proportion d'enfants est effectivement scolarisée en français et quelle proportion ne l'a pas été?

Quant au tableau 2, les pourcentages demeurent les mêmes en ce qui concerne la répartition des enfants admissibles âgés de 5 à 18 ans, selon que leurs parents avaient été scolarisés en français ou non en fonction de leur langue maternelle. Comme nous l'avons vu plus haut, en 2021, parmi les enfants admissibles à l'école de langue française, 42,8 % avaient au moins un parent francophone, tandis que 57,2 % n'en avaient aucun.

En ce qui concerne la langue de scolarité des parents, parmi les enfants ayant un parent francophone, 30,0 % avaient aussi au moins un parent qui a été scolarisé en français, contre 12,9 % dont aucun parent n'avait été scolarisé en français. Du côté des enfants sans parent francophone, 22,1 % avaient au moins un parent scolarisé en français, tandis que 35,0 % n'en avaient aucun.

Enfin, chez les enfants ayant un parent francophone et dont au moins un parent a été scolarisé en français, 18,4 % vivaient dans un foyer où le français est parlé, contre 11,6 % où il ne l'était pas. Quand le parent francophone n'a pas été scolarisé en français, cette proportion tombe à 5,5 % pour les foyers où le français est parlé, et à 7,3 % pour ceux où il ne l'est pas. Pour les enfants sans parent francophone, 2,2 % d'entre eux vivaient dans un foyer où le français est parlé si au moins un parent a été scolarisé en français, et 19,9 % où il ne l'était pas. Enfin, quand aucun parent n'a été scolarisé en français, seulement 3,2 % des enfants vivaient dans un foyer où le français est parlé, contre 31,8 % dans un foyer où le français n'est pas parlé.

Voici des données importantes sur la scolarisation en français des enfants admissibles selon les caractéristiques familiales :

Lorsque les enfants ont au moins un parent francophone :

- 16,3 % des enfants, ayant au moins un parent ayant été scolarisé en français et vivant dans un foyer où le français était parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue française[14].
- 5,0 % des enfants, ayant au moins un parent ayant été scolarisé en français, mais vivant dans un foyer où le français n'était pas parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue française.
- 3,6 % des enfants, dont aucun parent n'avait scolarisé en français, mais où le français était parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue française.
- 1,2 % des enfants, dont aucun parent n'avait été scolarisé en français, et où le français n'était pas parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue française.

Lorsque les enfants n'ont aucun parent francophone :

- 1,6 % des enfants, ayant au moins un parent ayant été scolarisé en français et vivant dans un foyer où le français était parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue française.
- 7,4 % des enfants, ayant au moins un parent ayant été scolarisé en français, mais vivant dans un foyer où le français n'était pas parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue française.
- 3,0 % des enfants, dont aucun parent n'avait été scolarisé en français, mais où le français était parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue française.
- 26,4 % des enfants, dont aucun parent n'avait été scolarisé en français, et où le français n'était pas parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue française.

[14] L'enfant peut avoir été scolarisé en français au primaire seulement, au secondaire seulement ou aux deux niveaux.

Tableau 2. **Proportion (en %)**[15] d'enfants admissibles âgés de 5 à 18 ans selon différentes caractéristiques linguistiques des parents et la fréquentation scolaire des enfants dans une école de langue française, Canada hors Québec, 2021

Total des enfants admissibles[16]	100															
Langue maternelle du ou des parents	Au moins un parent a le français comme langue maternelle								Aucun des parents n'a le français comme langue maternelle							
	42,8								57,2							
Français comme langue de scolarité[17] du ou des parents	Oui				Non				Oui				Non			
	30,0				12,9				22,1				35,0			
Français comme langue parlée à la maison[18] par le ou les parents	Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non	
	18,4		11,6		5,5		7,3		2,2		19,9		3,2		31,8	
Français comme langue de scolarité[19] des enfants	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	16,3	2,1	5,0	6,6	3,6	2,0	1,2	6,1	1,6	0,7	7,4	12,5	3,0	0,2	26,4	5,5

Source : Statistique Canada, Recensement de 2021, commande 2664, Tableau 1.

[15] À noter qu'en raison des arrondissements, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre exactement à 100 %.
[16] Ce tableau comprend que les données sur les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire, soit le français au Canada hors Québec.
[17] Les données sur la langue de scolarité des parents proviennent des critères d'admissibilité à l'instruction dans la langue officielle minoritaire des enfants, tels que définis par Statistique Canada en référence à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ces critères tiennent compte uniquement de la scolarité au niveau primaire des parents. Les parents doivent avoir fréquenté une école primaire de langue française au Canada pendant au moins une année. Ces critères excluent les parents qui auraient pu être inscrits à un programme d'immersion française.
[18] Au moins régulièrement, qu'ils le parlent le plus souvent ou régulièrement.
[19] Les données sur la langue de scolarité des enfants proviennent des critères d'admissibilité à l'instruction dans la langue officielle minoritaire des enfants, tels que définis par Statistique Canada en référence à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. L'enfant doit avoir fréquenté une école de langue française au Canada pendant au moins une année. Ces critères tiennent compte de la scolarité des enfants au niveau primaire et secondaire. Ces critères excluent les enfants qui auraient pu être inscrits à un programme d'immersion française.

Tableau 3. **Nombre**[20] d'enfants admissibles âgés de 5 à 18 ans selon différentes caractéristiques linguistiques des parents et la fréquentation scolaire des enfants dans une école de langue française, Canada hors Québec, 2021

Total des enfants admissibles[21]	460 245[22]															
Langue maternelle du ou des parents	Au moins un parent a le français comme langue maternelle								Aucun des parents n'a le français comme langue maternelle							
	197 180								263 060							
Français comme langue de scolarité[23] du ou des parents	Oui				Non				Oui				Non			
	138 005				59 175				101 775				161 285			
Français comme langue parlée à la maison[24] par le ou les parents	Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non	
	84 530		53 485		25 480		33 690		10 195		91 585		14 740		146 550	
Français comme langue de scolarité[25] des enfants	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	74 805	9 725	22 930	30 555	16 355	9 110	5 695	28 000	7 190	3 005	34 020	57 560	13 640	1 095	121 420	25 145

Source : Statistique Canada, Recensement de 2021, commande 2664, Tableau 1.

[20] À noter qu'en raison des arrondissements, la somme des catégories peut ne pas correspondre exactement au total de la population.
[21] Ce tableau comprend que les données sur les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire, soit le français au Canada hors Québec.
[22] Les données présentées peuvent différer des données publiques dont l'univers est constitué des enfants vivant dans des ménages privés. En raison de l'utilisation des variables de la langue maternelle des parents et de la langue parlée à la maison des parents, les données commandées pour la préparation de ce document devaient avoir comme univers les familles de recensement.
[23] Les données sur la langue de scolarité des parents proviennent des critères d'admissibilité à l'instruction dans la langue officielle minoritaire des enfants, tels que définis par Statistique Canada en référence à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ces critères tiennent compte uniquement de la scolarité au niveau primaire des parents. Les parents doivent avoir fréquenté une école primaire de langue française au Canada pendant au moins une année. Ces critères excluent les parents qui auraient pu être inscrits à un programme d'immersion française.
[24] Au moins régulièrement, qu'ils le parlent le plus souvent ou régulièrement.
[25] Les données sur la langue de scolarité des enfants proviennent des critères d'admissibilité à l'instruction dans la langue officielle minoritaire des enfants, tels que définis par Statistique Canada en référence à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. L'enfant doit avoir fréquenté une école de langue française au Canada pendant au moins une année. Ces critères tiennent compte de la scolarité des enfants au niveau primaire et secondaire. Ces critères excluent les enfants qui auraient pu être inscrits à un programme d'immersion française.

2. LES PRINCIPAUX CONSTATS AU QUÉBEC[26]

Pour présenter les données sur le taux de scolarisation dans une école de langue anglaise au Québec des enfants admissibles[27] âgés de 5 à 18 ans selon les trois caractéristiques linguistiques du ou des parents mentionnés en introduction, nous avons préparé, comme pour le Canada hors Québec, deux tableaux fondés sur des calculs de proportions différents.

Pour cette section, nous suivons les mêmes méthodes que dans la section précédente. Le tableau 4 suit la même méthode que le tableau 1, tandis que le tableau 5 reprend celle du tableau 2.

En 2021, les résultats montraient que, parmi les enfants âgés de 5 à 18 ans admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire, plus de la moitié (58,7 %) n'avaient aucun parent dont la langue maternelle était l'anglais. Parmi ceux-ci, 44,1 % avaient au moins un parent qui avait été scolarisé en anglais, tandis que 55,9 % n'avaient pas de parent ayant été scolarisé en anglais. Chez les enfants ayant au moins un parent anglophone (41,3 %), une plus grande proportion (85,8 %) avait au moins un parent qui avait été scolarisé en anglais, comparativement à 14,2 % d'entre eux qui n'en avaient pas.

En ce qui concerne la langue parlée à la maison, 94,3 % des enfants ayant au moins un parent anglophone et ayant été scolarisé en anglais vivaient dans une famille où l'anglais est parlé. Cette proportion diminuait à 86,3 % quand le parent anglophone n'avait pas été scolarisé en anglais, et diminuait davantage si aucun des parents n'avait l'anglais comme langue maternelle : 46,2 % si au moins un parent avait été scolarisé en anglais et 29,4 % si aucun parent ne l'avait été.

Parmi ces différentes caractéristiques familiales, peut-on observer une influence sur le taux de scolarisation des enfants dans une école de langue anglaise? Autrement dit, le fait d'avoir un parent anglophone ou non, scolarisé en anglais ou non, ou que l'anglais soit parlé à la maison ou non, a-t-il un impact sur le choix d'une école anglophone pour les enfants?

---

[26] Nous avons produit un tableau présentant les nombres (voir tableau 6). Toutefois, les descriptions se réfèrent uniquement aux tableaux des proportions (en %) : tableau 4 pour cette section et le tableau 5 pour la suivante.

[27] Comparativement aux critères d'admissibilité à l'instruction dans la langue française au Canada hors Québec de Statistique Canada, ceux du Québec pour l'instruction en anglais **n'incluent pas le critère de la langue maternelle du parent**. Pour en savoir davantage sur les critères d'admissibilité : https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/dict/az/Definition-fra.cfm?ID=pop249.

Voici des données importantes sur la scolarisation en anglais des enfants admissibles selon les caractéristiques familiales :

Lorsque les enfants ont au moins un parent anglophone :

- 75,3 % des enfants, ayant au moins un parent ayant été scolarisé en anglais et vivant dans un foyer où l'anglais était parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue anglaise[28].
- 36,0 % des enfants, ayant au moins un parent ayant été scolarisé en anglais, mais vivant dans un foyer où l'anglais n'était pas parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue anglaise.
- 91,2 % des enfants, dont aucun parent n'avait été scolarisé en anglais, mais où l'anglais était parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue anglaise.
- 88,0 % des enfants, dont aucun parent n'avait été scolarisé en anglais et où le l'anglais n'était pas parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue anglaise.

Lorsque les enfants n'ont aucun parent anglophone :

- 73,1 % des enfants, ayant au moins un parent ayant été scolarisé en anglais et vivant dans un foyer où l'anglais était parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue anglaise.
- 52,9 % des enfants, ayant au moins un parent ayant été scolarisé en anglais, mais vivant dans un foyer où l'anglais n'était pas parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue anglaise.
- 90,1 % des enfants, dont aucun parent n'avait été scolarisé en anglais, mais où l'anglais était parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue anglaise.
- 82,3 % des enfants, dont aucun parent n'avait été scolarisé en anglais et où l'anglais n'était pas parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue anglaise.

[28] L'enfant peut avoir été scolarisé en anglais au primaire seulement, au secondaire seulement ou aux deux niveaux.

Tableau 4. **Proportion (en %)**[29] d'enfants admissibles âgés de 5 à 18 ans selon différentes caractéristiques linguistiques des parents et la fréquentation scolaire des enfants dans une école de langue anglaise, Québec, 2021

Total des enfants admissibles[30]	100															
Langue maternelle du ou des parents[31]	Au moins un parent a l'anglais comme langue maternelle								Aucun des parents n'a l'anglais comme langue maternelle							
	41,3								58,7							
Anglais comme langue de scolarité[32] du ou des parents	Oui				Non				Oui				Non			
	85,8				14,2				44,1				55,9			
Anglais comme langue parlée à la maison[33] par le ou les parents	Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non	
	94,3		5,7		86,3		13,7		46,2		53,8		29,4		70,6	
Anglais comme langue de scolarité[34] des enfants	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	75,3	24,6	36,0	63,8	91,2	8,8	88,0	12,0	73,1	26,8	52,9	47,1	90,1	10,1	82,3	17,7

Source : Statistique Canada, Recensement de 2021, commande 2664, Tableau 2.

[29] À noter qu'en raison des arrondissements, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre exactement à 100 %.
[30] Ce tableau comprend que les données sur les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire, soit l'anglais au Québec.
[31] Comparativement aux critères d'admissibilité à l'instruction dans la langue française au Canada hors Québec de Statistique Canada, ceux du Québec pour l'instruction en anglais n'incluent pas le critère de la langue maternelle du parent. Pour produire ce tableau, nous avons donc dû croiser avec une variable supplémentaire, soit celle de la langue maternelle des parents.
[32] Les données sur la langue de scolarité des parents proviennent des critères d'admissibilité à l'instruction dans la langue officielle minoritaire des enfants, tels que définis par Statistique Canada en référence à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ces critères tiennent compte uniquement de la scolarité au niveau primaire des parents. Les parents doivent avoir fréquenté une école primaire de langue anglaise au Canada pendant au moins une année.
[33] Au moins régulièrement, qu'ils le parlent le plus souvent ou régulièrement.
[34] Les données sur la langue de scolarité des enfants proviennent des critères d'admissibilité à l'instruction dans la langue officielle minoritaire des enfants, tels que définis par Statistique Canada en référence à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. L'enfant doit avoir fréquenté une école de langue anglaise au Canada pendant au moins une année. Ces critères tiennent compte de la scolarité des enfants au niveau primaire et secondaire.

Quant au tableau 5, les pourcentages demeurent les mêmes en ce qui concerne la répartition des enfants admissibles âgés de 5 à 18 ans, selon que leurs parents avaient été scolarisés en anglais ou non en fonction de leur langue maternelle. Comme nous l'avons vu plus haut, en 2021, parmi les enfants admissibles à l'école de langue anglaise, 41,3 % avaient au moins un parent anglophone, tandis que 58,7 % n'en avaient aucun.

En ce qui concerne la langue de scolarité des parents, parmi les enfants ayant un parent anglophone, 35,4 % avaient aussi au moins un parent qui a été scolarisé en anglais, contre 5,9 % dont aucun parent n'avait été scolarisé en anglais. Du côté des enfants sans parent anglophone, 25,9 % avaient au moins un parent scolarisé en anglais, tandis que 32,8 % n'en avaient aucun.

Enfin, pour la langue parlée à la maison, chez les enfants ayant un parent anglophone et dont au moins un parent a été scolarisé en anglais, 33,4 % vivaient dans un foyer où l'anglais est parlé, contre 2,0 % où il ne l'était pas. Lorsque le parent anglophone n'a pas été scolarisé en anglais, cette proportion tombe à 5,1 % pour les foyers où l'anglais est parlé, et 0,8 % pour ceux où il ne l'est pas. Pour les enfants sans parent anglophone, 12,0 % des enfants vivaient dans un foyer où l'anglais est parlé si au moins un parent a été scolarisé en anglais, et 13,9 % où il ne l'était pas. Enfin, quand aucun parent n'a été scolarisé en anglais, seulement 9,7 % vivaient dans un foyer anglophone, contre 23,2 % dans un foyer où l'anglais n'est pas parlé.

Voici des données importantes sur la scolarisation en anglais des enfants admissibles selon les caractéristiques familiales :

Lorsque les enfants ont au moins un parent anglophone :

- 25,2 % des enfants, ayant au moins un parent ayant été scolarisé en anglais et vivant dans un foyer où l'anglais était parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue anglaise[35].
- 0,7 % des enfants, ayant au moins un parent ayant été scolarisé en anglais, mais vivant dans un foyer où l'anglais n'était pas parlé à la maison, on ou avaient fréquenté une école de langue anglaise.
- 4,6 % des enfants, dont aucun parent n'avait été scolarisé en anglais, mais où l'anglais était parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue anglaise.

[35] L'enfant peut avoir été scolarisé en anglais au primaire seulement, au secondaire seulement ou aux deux niveaux.

- 0,7 % des enfants, dont aucun parent n'avait été scolarisé en anglais, et où l'anglais n'était pas parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue anglaise.

Lorsque les enfants n'ont aucun parent anglophone :

- 8,7 % des enfants, ayant au moins un parent ayant été scolarisé en anglais et vivant dans un foyer où l'anglais était parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue anglaise.
- 7,4 % des enfants, ayant au moins un parent ayant été scolarisé en anglais, mais vivant dans un foyer où l'anglais n'était pas parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue anglaise.
- 8,7 % des enfants, dont aucun parent n'avait été scolarisé en anglais, mais où l'anglais était parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue anglaise.
- 19,1 % des enfants, dont aucun parent n'avait été scolarisé en anglais, et où l'anglais n'était pas parlé à la maison, ont ou avaient fréquenté une école de langue anglaise.

Tableau 5. **Proportion (en %)**[36] d'enfants admissibles âgés de 5 à 18 ans selon différentes caractéristiques linguistiques des parents et la fréquentation scolaire des enfants dans une école de langue anglaise, Québec, 2021

Total des enfants admissibles[37]	100															
Langue maternelle du ou des parents[38]	Au moins un parent a l'anglais comme langue maternelle								Aucun des parents n'a l'anglais comme langue maternelle							
	41,3								58,7							
Anglais comme langue de scolarité[39] du ou des parents	Oui				Non				Oui				Non			
	35,4				5,9				25,9				32,8			
Anglais comme langue parlée à la maison[40] par le ou les parents	Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non	
	33,4		2,0		5,1		0,8		12,0		13,9		9,7		23,2	
Anglais comme langue de scolarité[41] des enfants	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	25,2	8,2	0,7	1,3	4,6	0,4	0,7	0,1	8,7	3,2	7,4	6,6	8,7	1,0	19,1	4,1

Source : Statistique Canada, Recensement de 2021, commande 2664, Tableau 2.

[36] À noter qu'en raison des arrondissements, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre exactement à 100 %.
[37] Ce tableau comprend que les données sur les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire, soit l'anglais au Québec.
[38] Comparativement aux critères d'admissibilité à l'instruction dans la langue française au Canada hors Québec de Statistique Canada, ceux du Québec pour l'instruction en anglais n'incluent pas le critère de la langue maternelle du parent. Pour produire ce tableau, nous avons donc dû croiser avec une variable supplémentaire, soit celle de la langue maternelle des parents.
[39] Les données sur la langue de scolarité des parents proviennent des critères d'admissibilité à l'instruction dans la langue officielle minoritaire des enfants, tels que définis par Statistique Canada en référence à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ces critères tiennent compte uniquement de la scolarité au niveau primaire des parents. Les parents doivent avoir fréquenté une école primaire de langue anglaise au Canada pendant au moins une année.
[40] Au moins régulièrement, qu'ils le parlent le plus souvent ou régulièrement.
[41] Les données sur la langue de scolarité des enfants proviennent des critères d'admissibilité à l'instruction dans la langue officielle minoritaire des enfants, tels que définis par Statistique Canada en référence à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. L'enfant doit avoir fréquenté une école de langue anglaise au Canada pendant au moins une année. Ces critères tiennent compte de la scolarité des enfants au niveau primaire et secondaire.

Tableau 6. **Nombre**[42] d'enfants admissibles âgés de 5 à 18 ans selon différentes caractéristiques linguistiques des parents et la fréquentation scolaire des enfants dans une école de langue anglaise, Québec, 2021

Total des enfants admissibles[43]	232 675[44]															
Langue maternelle du ou des parents[45]	Au moins un parent a l'anglais comme langue maternelle								Aucun des parents n'a l'anglais comme langue maternelle							
	96 045								136 620							
Anglais comme langue de scolarité[46] du ou des parents	Oui				Non				Oui				Non			
	82 405				13 640				60 270				76 365			
Anglais comme langue parlée à la maison[47] par le ou les parents	Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non	
	77 690		4 725		11 770		1 870		27 840		32 415		22 455		53 890	
Anglais comme langue de scolarité[48] des enfants	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	58 530	19 130	1 700	3 015	10 730	1 040	1 645	225	20 345	7 475	17 140	15 275	20 225	2 270	44 375	9 520

Source : Statistique Canada, Recensement de 2021, commande 2664, Tableau 2.

[42] À noter qu'en raison des arrondissements, la somme des catégories peut ne pas correspondre exactement au total de la population.
[43] Ce tableau comprend que les données sur les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire, soit l'anglais au Québec.
[44] Les données présentées peuvent différer des données publiques dont l'univers est constitué des enfants vivant dans des ménages privés. En raison de l'utilisation des variables de la langue maternelle des parents et de la langue parlée à la maison des parents, les données commandées pour la préparation de ce document devaient avoir comme univers les familles de recensement.
[45] Comparativement aux critères d'admissibilité à l'instruction dans la langue française au Canada hors Québec de Statistique Canada, ceux du Québec pour l'instruction en anglais n'incluent pas le critère de la langue maternelle du parent. Pour produire ce tableau, nous avons donc dû croiser avec une variable supplémentaire, soit celle de la langue maternelle des parents.
[46] Les données sur la langue de scolarité des parents proviennent des critères d'admissibilité à l'instruction dans la langue officielle minoritaire des enfants, tels que définis par Statistique Canada en référence à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ces critères tiennent compte uniquement de la scolarité au niveau primaire des parents. Les parents doivent avoir fréquenté une école primaire de langue anglaise au Canada pendant au moins une année.
[47] Au moins régulièrement, qu'ils le parlent le plus souvent ou régulièrement.
[48] Les données sur la langue de scolarité des enfants proviennent des critères d'admissibilité à l'instruction dans la langue officielle minoritaire des enfants, tels que définis par Statistique Canada en référence à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. L'enfant doit avoir fréquenté une école de langue anglaise au Canada pendant au moins une année. Ces critères tiennent compte de la scolarité des enfants au niveau primaire et secondaire.

3. LES PRINCIPAUX CONSTATS : COMPARAISON ENTRE LE QUÉBEC ET LE CANADA HORS QUÉBEC

Dans cette section, nous comparons les données du Canada hors Québec à celles du Québec en nous concentrant uniquement sur les données relatives au taux de fréquentation scolaire dans une école de la minorité.

Rappelons que le français est la langue de la minorité au Canada hors Québec, tandis que l'anglais l'est au Québec[49]. Nous comparons d'abord la fréquentation scolaire des enfants dans une école de la minorité selon la langue maternelle et la langue de scolarité du ou des parents (voir tableaux 1 et 4) (voir les sections appropriées pour les détails sur les calculs).

En 2021, parmi les enfants admissibles âgés de 5 à 18 ans qui fréquentaient ou avaient fréquenté une école de la minorité, les proportions étaient plus élevées au Canada hors Québec qu'au Québec lorsque ces deux critères étaient réunis : **au moins un parent avait la langue de la minorité comme langue maternelle et avait été scolarisé dans cette langue**[50]. Cette tendance se maintenait que la langue de la minorité soit parlée à la maison (88,5 % contre 75,3 %) ou non (42,9 % contre 36,0 %) (tableau 7).

En revanche, dans les situations où seul le critère de la langue maternelle du ou des parents était rempli, **sans qu'au moins un parent ait été scolarisé dans la langue de la minorité**, les proportions d'enfants qui fréquentaient ou avaient fréquenté une école de la minorité étaient plus élevées au Québec qu'au Canada hors Québec, que la langue soit parlée à la maison (91,2 % contre 64,2 %) ou non (88,0 % contre 16,9 %).

Enfin, chez les enfants dont **aucun parent n'avait la langue de la minorité** comme langue maternelle, les proportions étaient globalement similaires entre les deux régions. Une exception se présentait toutefois lorsqu'au moins un parent avait été scolarisé dans la langue de la minorité, même si cette langue n'était pas parlée à la maison, cas dans lequel le Québec affichait une proportion plus élevée d'enfants qui fréquentaient ou avaient fréquenté une école de la minorité (52,9 %) que le Canada hors Québec (37,1 %).

[49] Incluant les réponses uniques et multiples pour le français au Canada hors Québec et l'anglais au Québec.
[50] Il ne s'agit pas nécessairement du même parent.

Tableau 7. Taux (en %) de fréquentation scolaire des enfants admissibles âgés de 5 à 18 ans dans une école de la minorité selon différentes caractéristiques linguistiques des parents, Canada hors Québec et Québec, 2021

Enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire âgés de 5 à 18 ans fréquentant une école de la minorité selon différentes caractéristiques linguistiques des parents	Canada hors Québec	Québec
1) Ayant au moins un parent dont la langue de la minorité est la langue maternelle		
a) Ayant au moins un parent scolarisé dans la langue de la minorité		
Parlent la langue de la minorité à la maison	88,5 %	75,3 %
Ne parlant pas la langue de la minorité à la maison	42,9 %	36,0 %
b) N'ayant aucun parent scolarisé dans la langue de la minorité		
Parlent la langue de la minorité à la maison	64,2 %	91,2 %
Ne parlant pas la langue de la minorité à la maison	16,9 %	88,0 %
2) N'ayant aucun parent dont la langue de la minorité est la langue maternelle		
a) Ayant au moins un parent scolarisé dans la langue de la minorité		
Parlent la langue de la minorité à la maison	70,5 %	73,1 %
Ne parlant pas la langue de la minorité à la maison	37,1 %	52,9 %
b) N'ayant aucun parent scolarisé dans la langue de la minorité		
Parlent la langue de la minorité à la maison	92,5 %	90,1 %
Ne parlant pas la langue de la minorité à la maison	82,9 %	82,3 %

Sources : Statistique Canada, Recensement de 2021, commande 2664, Tableaux 1 et 2.

Nous comparons ensuite la fréquentation scolaire des enfants dans une école de la minorité selon la langue maternelle et la langue de scolarité des parents selon la deuxième méthode de calcul présentée précédemment (voir les tableaux 2 et 5).

En 2021, si **au moins un parent avait la langue de la minorité comme langue maternelle et qu'au moins un parent était scolarisé dans la langue de la minorité**[51], les proportions d'enfants qui fréquentaient ou avaient fréquenté une école de la minorité étaient plus élevées au Québec qu'au Canada hors Québec quand la langue de la minorité était parlée à la maison (25,2 % contre 16,3 %) (tableau 8). À l'inverse, quand cette langue n'était pas parlée à la maison, la proportion d'enfants qui fréquentaient ou avaient fréquenté une école de la minorité était plus élevée au Canada hors Québec (5,0 %) qu'au Québec (0,7 %). Quand **aucun parent n'était scolarisé dans la langue de la minorité**, la proportion était légèrement plus élevée au Québec si la langue était parlée à la maison (4,6 % contre 3,6 %), mais plus élevée au Canada hors Québec lorsque cette langue n'était pas parlée à la maison (1,2 % contre 0,7 %).

Chez les enfants dont **aucun parent n'avait la langue de la minorité comme langue maternelle**, les écarts sont plus marqués. Quand **au moins un parent était scolarisé dans la langue de la minorité**, la proportion d'enfants qui fréquentaient ou avaient fréquenté une école de la minorité était nettement plus élevée au Québec (8,7 %) qu'au Canada hors Québec (1,6 %) si langue de la minorité était parlée à la maison. En revanche, lorsque cette langue n'était pas parlée à la maison, les proportions étaient identiques (7,4 % dans les deux régions). Enfin, quand a**ucun parent n'était scolarisé dans la langue de la minorité**, la proportion était plus élevée au Québec (8,7 %) qu'au Canada hors Québec (3,0 %) si la langue était parlée à la maison. À l'inverse, si la langue n'était pas parlée à la maison, la proportion était plus élevée au Canada hors Québec (26,4 %) qu'au Québec (19,1 %).

[51] Il ne s'agit pas nécessairement du même parent.

Tableau 8. Taux (en %) de fréquentation scolaire des enfants admissibles âgés de 5 à 18 ans dans une école de la minorité selon différentes caractéristiques linguistiques des parents, Canada hors Québec et Québec, 2021

Enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire âgés de 5 à 18 ans fréquentant une école de la minorité selon différentes caractéristiques linguistiques des parents	Canada hors Québec	Québec
1) Ayant au moins un parent dont la langue de la minorité est la langue maternelle		
a) Ayant au moins un parent scolarisé dans la langue de la minorité		
Parlent la langue de la minorité à la maison	16,3 %	25,2 %
Ne parlant pas la langue de la minorité à la maison	5,0 %	0,7 %
b) N'ayant aucun parent scolarisé dans la langue de la minorité		
Parlent la langue de la minorité à la maison	3,6 %	4,6 %
Ne parlant pas la langue de la minorité à la maison	1,2 %	0,7 %
2) N'ayant aucun parent dont la langue de la minorité est la langue maternelle		
a) Ayant au moins un parent scolarisé dans la langue de la minorité		
Parlent la langue de la minorité à la maison	1,6 %	8,7 %
Ne parlant pas la langue de la minorité à la maison	7,4 %	7,4 %
b) N'ayant aucun parent scolarisé dans la langue de la minorité		
Parlent la langue de la minorité à la maison	3,0 %	8,7 %
Ne parlant pas la langue de la minorité à la maison	26,4 %	19,1 %

Sources : Statistique Canada, Recensement de 2021, commande 2664, Tableaux 1 et 2.

CONCLUSION

Que ce soit au Canada hors Québec ou au Québec, les données mettent en lumière l'influence de la langue maternelle des parents, de la langue dans laquelle ils ont été scolarisés ou encore de celle parlée à la maison sur le choix de la langue de scolarisation des enfants. Il est également intéressant de noter que les données utilisées, portant sur les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire[52], peuvent inclure des enfants qui fréquentent ou ont fréquenté une école de la minorité, sans nécessairement répondre aux critères de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*[53]. Comme le souligne Landry (2014), certains enfants au Canada hors Québec, notamment issus de l'immigration, « […] peuvent être admis à l'école de langue française, s'ils le souhaitent et si le comité d'admission (les conseils scolaires sont dotés de comités d'admission) les y autorise » (p. 127).

Kamano et Benimmas (2023) montrent également que des parents allophones qui parlent anglais à la maison peuvent choisir d'inscrire leurs enfants dans une école de la minorité, souvent pour favoriser le bilinguisme ou poursuivre l'apprentissage du français. Ces familles peuvent aussi s'établir dans des régions à forte présence francophone afin de faciliter l'intégration sociale de leurs enfants. Dans ce contexte, « […] les écoles, les districts scolaires francophones en collaboration avec certains organismes d'accueil et d'établissement des immigrants mettent en œuvre plusieurs initiatives de francisation visant à faire vivre aux jeunes élèves nouveaux arrivants des expériences socioculturelles leur permettant de développer des compétences langagières en français » (p. 3).

Nos données illustrent bien ces réalités: au Canada hors Québec, 26,4 % des enfants qui n'ont aucun parent francophone, dont aucun parent n'a été scolarisé en français et qui ne parlent pas français à la maison, sont tout même scolarisé en français, ce qui constitue le pourcentage le plus élevé observé dans ce contexte (tableau 2). Au Québec, la proportion atteint 19,1 %, représentant le deuxième pourcentage le plus élevé dans

[52] Cela dit, même si les nouvelles données collectées par Statistique Canada sur le nombre d'enfants admissibles, elles comportent certaines limites, comme le souligne d'ailleurs Statistique Canada dans leur étude sur la sous-classification des enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire au Recensement de 2021.

[53] Il faut rappeler que les critères d'admissibilité à l'instruction dans la langue officielle minoritaire établis par Statistique Canada s'harmonisent en partie avec l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Pour en savoir davantage sur l'article 23 de la *Charte* : https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-ccrf/check/art23.html et pour en savoir davantage sur les critères d'admissibilité de Statistique Canada : https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/98-20-0002/982000022020003-fra.cfm; https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/98-500/017/98-500-x2021017-fra.cfm#tb1.

des conditions similaires (tableau 5). Ces résultats montrent que, même en l'absence des principaux facteurs linguistiques familiaux, des choix parentaux et des politiques d'admission contribuent à la présence d'enfants dans les écoles de la minorité. L'Enquête sur la vitalité des minorités linguistiques de langue officielle (EVMLO) menée par Statistique Canada confirme que plusieurs facteurs influencent ces choix : le désir de bilinguisme, l'importance accordée à l'apprentissage du français, ou encore la qualité perçue de l'école ou du programme (Pépin-Filion *et al.*, 2024).

Ces constats soulèvent des questions importantes sur les profils familiaux et les motivations des parents. Il serait pertinent, dans de futures analyses, d'examiner plus en détail la langue de scolarisation des enfants issus de couples endogames francophones, exogames, voire allophones, ainsi que des familles monoparentales. Enfin, les données sur les enfants admissibles ne tiennent pas compte du niveau de scolarisation des parents au secondaire, une variable qui pourrait être mise en lien avec le taux de fréquentation des écoles de la minorité.

RÉFÉRENCES

Allard, R. (2014). Les enfants des CLOSM du Canada et les langues officielles du pays. Dans R. Landry (dir.), *La vie dans une langue officielle minoritaire au Canada* (p. 23-94). Presses de l'Université Laval.

Corbeil, J.-P., Grenier, C. et Lafrenière, S. (2006). *Les minorités prennent la parole : résultats de l'Enquête sur la vitalité des minorités linguistiques de langue officielle*. Statistique Canada.

Doireau, Ophélie (2023, 20 janvier). Ayant droit ou non-ayant droit?. *La liberté*.

Gouvernement du Canada. Ministère de la Justice Canada. *Charte canadienne des droits et libertés*. https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-ccrf/check/index.html

Kamano, L. et Benimmas, A. (2023). La francisation des élèves nouveaux arrivants et ses effets sur leur intégration socioscolaire : dynamique collaborative entre les organismes d'accueil et l'école francophone du Nouveau-Brunswick. *Éducation et francophonie*. *51*(2), 1-14.

Landry, R. (2014). De la garderie aux études postsecondaires : l'éducation des enfants des CLOSM dans les établissements d'enseignement de la minorité. Dans R. Landry (dir.), *La vie dans une langue officielle minoritaire au Canada* (p. 23-94). Presses de l'Université Laval.

Pépin-Filion, D., Cornelissen, L. et Lemyre, É. (2024). *Situation des populations de langue anglaise au Québec et de langue française au Canada hors Québec : résultats de l'Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire de 2022*. Statistique Canada.

Statistique Canada (2022). *Guide de référence sur l'instruction dans la langue officielle minoritaire, Recensement de la population, 2021*.

Statistique Canada (2024). *Tableau 15-10-0038-01 Instruction dans la langue officielle minoritaire des enfants d'âge scolaire qui y sont admissibles selon le critère d'admissibilité, le groupe d'âge et l'ordre d'enseignement, 2021*.

ICRML
Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques

CIRLM
Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities

L'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques est un organisme de recherche indépendant et sans but lucratif, créé grâce à un financement de Patrimoine canadien. Il exerce un rôle de leader, de rassembleur et de partenaire auprès des chercheurs, des organismes communautaires et des instances gouvernementales, afin de promouvoir une plus grande connaissance de la situation des minorités de langue officielle du Canada et une meilleure compréhension des enjeux prioritaires qui les concernent.

L'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques reconnaît l'appui du gouvernement du Canada.

Canada

Nous joindre

18, avenue Antonine-Maillet
Maison Massey
Université de Moncton
Moncton NB E1A 3E9
www.icrml.ca